

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4.1.1	39 918 462	37 783 597
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 309 642	2 625 227
Obligations et valeurs assimilées		37 608 820	35 158 370
Placements monétaires et disponibilités		20 603 635	18 056 786
Placements monétaires	4.1.2	14 002 342	6 981 393
Disponibilités		6 601 293	11 075 393
Autres Actifs	4.1.5	85 497	72 202
TOTAL ACTIF		60 607 594	55 912 585
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4.1.6	53 066	49 572
Autres créditeurs divers	4.1.7	42 560	37 385
TOTAL PASSIF		95 626	86 957
ACTIF NET			
Capital	4.1.8	57 456 892	53 212 320
Sommes distribuables		3 055 077	2 613 308
Sommes distribuables des exercices antérieurs		295	485
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 054 782	2 612 823
ACTIF NET		60 511 969	55 825 628
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		60 607 595	55 912 585

ETAT DE RESUTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	1 849 332	1 686 202
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 760 688	1 617 019
Dividendes		88 643	69 183
Revenus des placements monétaires	4.2.2	2 149 268	1 576 734
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 998 599	3 262 936
Charges de gestion des placements	4.2.3	(587 273)	(514 535)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 411 326	2 748 401
Autres charges	4.2.4	(104 870)	(96 115)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 306 456	2 652 286
Régularisation du résultat d'exploitation		(251 674)	(39 464)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 054 782	2 612 822
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		251 674	39 464
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		302 200	174 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		40 831	83 416
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		3 649 487	2 910 462

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 Au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 649 487	2 910 462
Résultat d'exploitation	3 306 456	2 652 286
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	302 200	174 760
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	40 831	83 416
Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(2 467 968)	(1 695 277)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 504 822	(5 377 222)
Souscriptions	111 946 352	112 527 129
- Capital	107 147 543	108 029 047
- Régularisation des sommes non distribuables	283 190	138 458
- Régularisation des sommes distribuables	4 515 618	4 359 624
Rachats	(108 441 530)	(117 904 351)
- Capital	(103 230 939)	(112 058 208)
- Régularisation des sommes non distribuables	(298 254)	(184 622)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 912 337)	(5 661 521)
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 686 341	(4 162 037)
ACTIF NET		
En début de période	55 825 628	59 987 665
En fin de période	60 511 969	55 825 628
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	507 977	546 604
En fin de période	545 392	507 977
VALEUR LIQUIDATIVE	110,951	109,897
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,64%	5,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2022

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2022, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 (BTA Juin 2025 et BTA Décembre 2023) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 39 918 462 dinars au 31 Décembre 2022, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus/+ ou - V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			35 890 042	37 608 820	62,15%	1 718 777
	Obligations			10 944 014	11 356 597	18,77%	412 583
	Emprunt national			4 500 764	4 666 009	7,71%	165 245
TN0008000838	EMP NAT_2021/B_5A_8.8%		10 000	1 000 000	1 035 489	1,71%	35 489
TNHG2VXQ3B G0	EMP NAT_2022_T1/CB_TF		10 000	1 000 000	1 056 375	1,75%	56 375
TNQVHB5WZ2 K2	EMP NAT_2022_T2/CB_TF		10 000	1 000 000	1 040 986	1,72%	40 986
TNRGVSC8DE3 6	EMP NAT_2022_T3/CB_TF		10 000	1 000 000	1 021 928	1,69%	21 928
TN0JN6PVVH3 8	EMP NAT_2022_T3/CB_TV		5 000	500 000	510 436	0,84%	10 436
TN0008000515	EMP NAT 2014/C_10A_6,35%		32	764	795	0,00%	31
	Emprunt société			6 443 250	6 690 590	11,06%	247 340
TN0003400520	AB SUB2016-1_7A_7,5%_21/11		10 000	200 000	201 348	0,33%	1 348
TN0003400330	AB2008_20A_7%_21/05		3 000	90 000	93 107	0,15%	3 107
TN0003400355	AB09/B_15A_30/09		5 000	66 450	67 473	0,11%	1 023
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		7 000	139 720	142 564	0,24%	2 844
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		3 000	59 820	61 046	0,10%	1 226
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2		10 000	800 000	852 105	1,41%	52 105
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		15 000	900 000	950 400	1,57%	50 400
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		1 000	60 000	63 360	0,10%	3 360

TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	300 000	309 390	0,51%	9 390
TN0006610505	ATTIJ_LEAS_2018-01_5A_8,2%_15/06		2 000	40 000	41 438	0,07%	1 438
TN0001900844	BH09/B_15A_5,3%_31/12		5 000	76 500	76 509	0,13%	9
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 014 759	1,68%	14 759
TN0004201455	CIL 2018/1_5A_10,6%_17/01		1 500	60 000	64 865	0,11%	4 865
TN0007310451	HL 2018-01_5A_8,3%		2 000	40 000	41 586	0,07%	1 586
TN0002601029	STB08/2_16A_6,5%_18/02		10 000	187 500	195 968	0,32%	8 468
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11		5 000	500 000	504 159	0,83%	4 159
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4		5 000	500 000	531 342	0,88%	31 342
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	368 000	398 964	0,66%	30 964
TN0003900230	UIB09/1_15A_5,5%_17/07		38 000	505 020	515 248	0,85%	10 228
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07		3 000	105 000	107 262	0,18%	2 262
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C		2 700	94 500	96 536	0,16%	2 036
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011		5 600	250 740	255 243	0,42%	4 503
TN0003900388	UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2 500	100 000	105 918	0,18%	5 918
	Bons du trésor assimilables			24 946 028	26 252 222	43,38%	1 306 194
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	515 201	0,85%	31 201
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 520	0,09%	3 115
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		1 000	967 000	1 007 496	1,66%	40 496
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 400	2 325 600	2 416 592	3,99%	90 992
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		170	165 359	171 313	0,28%	5 954
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		2 389	2 273 134	2 463 012	4,07%	189 879
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		3 000	2 914 200	3 076 774	5,08%	162 574
TN0008000648	BTA 6% JUIN 2023 (6 ans)		100	95 950	102 295	0,17%	6 345
TN0008000648	BTA 6% JUIN 2023 (6 ans)		1 000	970 400	1 019 334	1,68%	48 934
TN0008000630	BTA 6% OCTOBRE 2023 (7 ans)		2 350	2 270 335	2 356 225	3,89%	85 890
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		132	118 140	129 857	0,21%	11 717
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		96	89 760	94 539	0,16%	4 779
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 715 635	3 842 170	6,35%	126 535
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027 (10 ans)		288	256 320	280 625	0,46%	24 305
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	76 811	0,13%	7 070
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		213	193 191	203 151	0,34%	9 960
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		100	97 075	103 230	0,17%	6 155
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		386	376 118	397 770	0,66%	21 652
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		7 000	6 840 400	7 212 398	11,92%	371 998
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	70 880	78 279	0,13%	7 399
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	299 201	325 836	0,54%	26 636
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	305 185	327 793	0,54%	22 608
	Titres OPCVM			2 058 612	2 309 642	3,82%	251 030
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND		880	103 119	118 314	0,20%	15 194
TN0001600287	ATTIJARI OBLISG. SICAV		2 823	300 012	298 433	0,49%	(1 578)
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482	1 892 895	3,13%	237 413
	TOTAL			37 948 655	39 918 462	65,97%	1 969 807

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus net	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 Décembre 2021	36 364 998	915 597	503 003	37 783 597	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	3 500 000			3 500 000	
Bons de Trésor Assimilables	7 696 630			7 696 630	
Titres OPCVM	1 538 057			1 538 057	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations	(2 567 582)			(2 567 582)	2 828
Bons de Trésor Assimilables	(6 621 396)			(6 621 396)	93 235
Titres OPCVM	(1 962 053)			(1 962 053)	(55 232)
Variation des plus ou moins-value latente			302 200	302 200	
Variation des intérêts courus		249 008		249 008	
Soldes au 31 Décembre 2022	37 948 655	1 164 605	805 203	39 918 462	40 831

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 14 002 342 dinars au 31 Décembre 2022, réparti comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		8 983 498	8 987 898	14,83%	4 401
TN1TTJRHJAZ8	CDSAT4MDT8.27%10J09012023		3 992 666	3 994 133	6,59%	1 467
TN7LG8WGKFR2	CDSATAB3MDT8.2%10J09012023		2 994 499	2 995 599	4,94%	1 100
TNXX30TT12M7	CDSATBIAT2MDT8.27%27122022		1 996 333	1 998 166	3,30%	1 834
	Prise en pension		4 999 513	5 014 444	8,27%	14 930
	PLABSAT5M8.27%15J03012022.		4 999 513	5 014 444	8,27%	14 930
	Total		13 983 011	14 002 342	23,14%	19 331
	Pourcentage par rapport à l'actif				23,10%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2022, le ratio susvisé s'élève à 19,17%.

4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2022 une valeur comptable de 48 906 360 DT, soit 80,69% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	4 666 009	26 252 221			30 918 230	51,01%
AB	1 417 643			2 995 599	4 413 242	7,28%
ATB	1 013 760			3 994 133	5 007 893	8,26%
ATL	309 390				309 390	0,51%
ATTIJ LEASING	41 438				41 438	0,07%
BH	1 091 268				1 091 268	1,80%
CIL	64 865				64 865	0,11%
HL	41 586				41 586	0,07%
STB	1 231 469				1 231 469	2,03%
TLF	398 964				398 964	0,66%
UIB	1 080 207				1 080 207	1,78%
ATTIJARI OBLIGATAIRE						
SICAV			298 433		298 433	0,49%
MCP SAFE FUND			118 314		118 314	0,20%
SICAV PATRIMOINE						
OBLIGATAIRE			1 892 895		1 892 895	3,12%
BIAT				1 998 166	1 998 166	3,30%
Total	11 356 599	26 252 221	2 309 642	8 987 898	48 906 360	80,69%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 85 497 DT contre 72 202 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	44 235	33 187
Retenue à la source sur BTA	41 261	39 015
Total	85 497	72 202

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 53 066 DT contre 49 572 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du dépositaire.	5 999	6 000
Rémunération du gestionnaire.	47 067	43 572
Total	53 066	49 572

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 42 560 DT contre 37 385 DT au 30/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Commissaire aux comptes	15 974	13 377
Etat retenue à la source	7 397	5 802
CMF	5 550	5 730
Jetons de présence	5 003	5 002
Publications	7 964	6 819
TCL	625	625
Autres créditeurs divers	47	30
Total	42 560	37 385

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	53 212 320
Nombre de titres	507 977
Nombre d'actionnaires	522

Souscriptions réalisées

Montant	107 147 543
Nombre de titres émis	1 022 855
Nombre d'actionnaires nouveaux	30

Rachats effectués

Montant	(103 230 939)
Nombre de titres rachetés	1 022 855
Nombre d'actionnaires sortants	66

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	302 200
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40 831
Régularisation des sommes non distribuables	(15 064)
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-12-2022

Montant	57 456 892
Nombre de titres	545 392
Nombre d'actionnaires	486

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 1 849 332 DT contre 1 686 202 DT pour la même période de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Revenus des obligations et titres émis par le trésor		
Revenus des BTA	1 132 169	966 653
Revenus des obligations	628 520	650 366
Revenus des titres OPCVM		
- Dividendes	88 643	69 183
Total	1 849 332	1 686 202

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 2 149 268 dinars contre 1 576 734 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Revenus des certificats de dépôt	112 250	149 109
Revenus des bons de trésor à CT	-	16 427
Revenus compte courant rémunéré	172 659	171 316
Revenus des prises en pension	1 864 358	1 239 882
Total	2 149 268	1 576 734

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 587 273 dinars contre 514 535 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01/ au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	581 323	508 585
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
Total	587 273	514 535

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 104 870 DT contre 96 115 DT pour la même période de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01/ au 31/12/2021
Rémunération du commissaire aux comptes	20 075	15 485
Redevances du CMF	64 591	56 509
TCL	7 953	6 566
Frais de publicité	6 935	12 176
Charge diverse	5 316	5 179
Contribution sociale de solidarité	-	200
Total	104 870	96 115

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1 Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV Axis Trésorerie et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2 Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 581 304 dinars TTC au titre de l'exercice 2022.

6 Données par action et ratios pertinents :

Données par action	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	7,332	6,423	6,886	5,466	6,964
Charges de gestion des placements	(1,077)	(1,013)	(1,024)	(0,885)	(1,208)
Revenu net des placements	6,255	5,410	5,862	4,581	5,756
Autres charges	(0,192)	(0,189)	(0,167)	(0,176)	(0,225)
Résultat d'exploitation	6,063	5,221	5,695	4,405	5,531
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,461)	(0,078)	(0,283)	0,523	(1,030)
Sommes distribuables de l'exercice	5,601	5,144	5,412	4,928	4,502
+ ou - values réalisées sur cession de titres	0,075	0,164	0,250	0,092	- 0,056
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0,554	0,344	0,308	0,154	0,131
Frais de négociation des titres	-	-	-	(0,002)	(0,005)
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,629	0,508	0,558	0,244	0,070
Résultat Net	6,691	5,730	6,253	4,648	5,602
Résultat non distribuable	0,629	0,508	0,558	0,244	0,070
Régularisation du résultat non distribuable	(0,028)	(0,091)	0,040	-	(0,016)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,601	0,417	0,598	0,244	0,054
Distribution des dividendes	5,144	5,411	4,926	4,502	3,892
Valeur Liquidative	110,951	109,897	109,746	108,662	108,015
Ratios de gestion des placements	2022	2021	2020	2019	2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,01%	0,91%	0,91%	0,92%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,17%	0,15%	0,18%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,68%	4,70%	5,06%	4,56%	4,20%
Actif net moyen	58 168 798	56 440 371	61 471 162	30 897 324	37 076 902

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SICAV Axis Trésorerie** », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un un actif net de **60.511.969** dinars pour un capital de **57.456.892** dinars et une valeur liquidative égale à **110,951** dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ; Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

▪ Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

▪ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

▪ Conformité des ratios prudentiels

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à la vérification du respect par « SICAV Axis Trésorerie » des ratios prudentiels.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des ratios prudentiels de « SICAV Axis Trésorerie » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

En application des articles 200 nouveau et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2022

La convention de gestion établie entre SICAV Axis Trésorerie et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 581 304 TTC au titre de l'exercice 2022.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2022. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents

Les obligations et engagements de la société SICAV Axis Trésorerie envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 Décembre 2022, se présentent comme suit en dinars :

	Administrateurs	
	Charges 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme (Jetons de présence)	5 001	5 003
Total	5 001	5 002

Tunis, le 31 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK